

EN BREF...

Mort de François Tanguy, l'un des deux derniers héros de l'île de Sein

François Tanguy, l'un des 128 habitants de l'île de Sein (Finistère) que le général de Gaulle a fait Compagnon de la Libération, est décédé mardi 14 mars dans une maison de retraite de Cardiff, au Pays de Galles, où il s'était retiré. Il appartenait au contingent des 500 volontaires partis en Angleterre dès le mois de juin 1940. Né le 15 juillet 1922 à Quimper, François Tanguy n'a que 18 ans quand il embarque pour l'Angleterre. Comme presque tous les Senais, il fait ses armes sur le cuirassé *Courber* à partir du 1^{er} juillet 1940, où il atteint le grade de quartier-maître mécanicien. Après la victoire des Alliés, il ne revient pas vivre sur son île. En Angleterre, il a rencontré celle qui deviendra sa femme. Il s'y installe et devient diplomate. Aujourd'hui, seul Louis Fouquet est encore vivant parmi ses 128 résistants de la première heure. Il n'avait que 14 ans quand il s'est embarqué sur la *Velleda*. Il réside à Brest, où il a fêté ses 91 ans le 1^{er} janvier.

Conférences de la Fondation de la France libre

A partir d'avril, la Fondation de la France libre inaugure un cycle mensuel de conférences qui se tiendra au siège de la Fondation, 16 Cour des Petites-Écuries à Paris (X^{ème} arr^t). Après une première séance le 12 avril, la seconde conférence, mercredi 17 mai à 18h, mettra le maréchal Leclerc à l'honneur, à l'occasion du 70^e anniversaire de sa disparition. Elle sera animée par deux anciens de la France libre, Jacques Ross et le colonel Pierre Robicaut.

Samedi 10 juin à 11h, Thomas Vauisset, agrégé et docteur en histoire, chargé de recherches et d'enseignement au Service historique de la Défense (SHD), assurera une conférence sur l'amiral Thierry d'Argeville, à l'occasion de la parution, aux éditions *Belin*, de son livre *L'amiral d'Argeville, lauréat du prix d'histoire militaire*. La conférence sera suivie d'une séance de médiation. L'accès à ces conférences est libre et gratuit, dans la limite des places disponibles.

Par ailleurs, à l'approche du 70^e anniversaire de l'Appel du 18 Juin, la Fondation organise une soirée spéciale intitulée 1942, *Anna Marty, une chanteuse en résistance*, présentée par la compagnie *Arsenal d'appartitions*, le mercredi 14 juin à 19 heures. Ce spectacle retrace un récit de 1942, de la création du *Chant des partisans*, avec des textes d'Anna Marty, Robert Besace, Paul Eluard, Jacques Prévert et Pierre Dac, et des musiques d'Anna Marty, Francis Poulenc, Django Reinhardt, Raymond Legrand et Sholem Secunda. Le spectacle au siège de la Fondation, sera suivi d'un cocktail. Le prix d'entrée est de 30 euros.

Renseignements et inscriptions aux conférences ou au spectacle du 14 juin : 01.53.62.81.82, contact@france-libre.net

Mémorial de Schirmeck : faut-il vraiment un mur de « toutes les victimes » ?

par Philippe BRETON, professeur au Centre universitaire d'enseignement du journalisme (GUEJ) à l'Université de Strasbourg et directeur de l'Observatoire de la vie politique en Alsace (OVIPAL)

Philippe Richert, président de la région Grand Est, vient de décider l'érection, sur le site du Mémorial de Schirmeck, d'un mur sur lequel figureront, sans autre mention que leur date de naissance, les noms des différentes victimes alsaciennes et lorraines de la guerre 39-45.

Par victimes, on entend, dans ce projet, les civils, par exemple tués du fait des bombardements alliés, les déportés, du fait de leur origine ou d'actes de résistance, les militaires tués au combat, sous l'uniforme français ou sous l'uniforme allemand.

Vu de loin, sans recul historique, une telle mesure mémorielle apparaît comme un support possible de résilience, comme un juste rappel d'une région qui a terriblement souffert de cette guerre.

Ce mur pose néanmoins, sous cette forme, de multiples problèmes, à la fois pour certaines victimes, qui s'estimeront une fois de plus malmenées, et pour l'image de la région, qui une fois de plus risquerait d'être incomprise, voire stigmatisée par une décision pour le moins maladroite.

L'Alsace et la Moselle ont particulièrement souffert de cette période. On ne fera pas de hiérarchie entre les victimes, d'autres régions de France ont aussi eu leur part de souffrance : les grandes villes de Normandie, ravagées inutilement par les bombes alliées, les populations juives des grandes villes de France (Paris, Lyon, Bordeaux), décimées par la déportation, les massacres commis par les nazis, Tulle, Oradour et ailleurs, la population des villes affamées et placées sous un joug dictatorial renforcé par la honte de la Collaboration.

La liste est longue et, avec l'annexion de fait, l'Alsace et la Moselle en ont eu plus que leur triste part. Aux souffrances partagées avec le reste de la France, l'Alsace et la Moselle ont ajouté deux terribles spécificités : l'épuration ethnique massive, du fait de l'expulsion des francophones, l'enrôlement de force



Le projet du Mur des noms.

dans l'armée allemande de toute une jeunesse au prétexte qu'ils appartenaient à une région « annexée ».

A cette deuxième spécificité s'est ajoutée une conséquence ultimement tragique. Certains de ces enrôlés de force, choisis sur des critères purement morphologiques (puisque les nazis n'ont jamais réussi, et pour cause, à trouver des critères raciaux objectifs), comme la taille et la couleur des cheveux, ont été affectés à des unités de *Waffen SS* (dont la tristement célèbre division *Das Reich*, qui a commis de nombreux massacres en France et dans laquelle ont été affectés des milliers d'Alsaciens). Et certains d'entre eux ont commis, ici et là, des crimes contre l'humanité.

Cette question, qui est une souffrance aussi pour les descendants des personnes concernées, n'a jamais été comprise à l'extérieur de la région. Un hommage spécifique doit être rendu aux « Malgré-nous », qui tiennent compte de la spécificité et de la complexité de leur situation. Un hommage qui n'évite rien, ni de la souffrance et de la mort, ni aussi des responsabilités individuelles.

Avoir été un authentique enrôlé de force, sous la menace, y compris de la déportation des familles, ne dispense en rien de la responsabilité individuelle des actes commis par certains.

Un monument pour les malgré-nous, oui, il le faut. Oui, il est temps. Avec toute la péda-

gogie nécessaire pour restituer la complexité de leur situation. Et sans rien omettre.

Mais le projet de Philippe Richert est d'une autre nature. Sans débat, en quasi catimini, sans que l'avis des familles n'ait été sollicité et sans qu'elles en soient informées, il fait coexister sur ce mur toutes les victimes. Que l'on y trouve ensemble les soldats des deux camps ne pose-t-il peut-être pas de problème ? Ils ont payé le prix du sang pour reposter ensemble afin d'inaugurer une nouvelle fraternité. Y faire figurer dans le même espace les victimes civiles, notamment résistants, déportés juifs et tziganes pose par contre un tout autre problème.

Il n'y aura d'ailleurs sur ce mur que les noms et leur date de naissance, sans autre mention. La raison de cette élitisme drastique est simple : imaginez-on un nom portant la mention « déporté parce que juif » suivant par ordre alphabétique un nom portant la mention « mort sous l'uniforme SS » ?

Pourtant ces mentions absentes sur le mur hurleront une coexistence insupportable pour beaucoup, et en premier lieu pour les victimes « déportées de force ». Ce qui, localement, nous pourrions comprendre et faire comprendre au prix d'un immense effort de pédagogie historique, sera inaudible une fois passés les limites de l'Alsace-Moselle.

La réputation de la région risque d'en être encore plus

brouillée. Elle renverra l'image d'un souci du déni grâce à l'amalgame des victimes, plus que celle d'une véritable préoccupation mémorielle, qui oblige toujours, elle, à la vérité, quel qu'en soit le prix.

1) Ces victimes ont commencé à être recensées sur le site <http://memoires.region-alsace.cufrontoffice.com/identites/recherche.aspx> ; elles y sont regroupées en cinq catégories : « incorporé dans l'armée française », « incorporé de force dans la Wehrmacht », « victime civile pour fait de guerre », « interné/déporté politique ou résistant », « interné/déporté racial ». On pourra s'interroger sur la pertinence de cette dernière notion de « race » qui n'est plus vraiment à l'ordre du jour, et on pourra s'étonner aussi de l'absence d'une mention « incorporé de force dans les Waffen-SS », unités de combat qui n'appartiennent pas à la Wehrmacht. Une question reste en suspens, les engagés volontaires dans la Wehrmacht ou dans les Waffen-SS figurent-ils sur cette liste et dans quelle catégorie ?

2) Pour être très clair sur ce point précis : lorsque les nazis édifièrent les « lois » raciales de Nuremberg afin de discriminer puis d'évacuer les Allemands juifs de la vie publique et de la plupart des emplois, ils bûchèrent sur les conditions d'applications. Malgré leur demande aux scientifiques et aux médecins de fournir des critères biologiques ou génétiques permettant de définir l'appartenance d'une personne à la « race juive », ceux-ci furent impuissants à en trouver ! Et pour cause, il n'y a, sur le plan génétique comme sur les autres plans, qu'une seule race : homo sapiens, à laquelle tous les hommes appartiennent. Les décrets d'application de lois de Nuremberg déterminèrent la judéité à partir de la religion des grands-parents !

3) Sur les terrains des nombreux crimes de masse et des génocides commis pendant et depuis la Seconde Guerre mondiale, les membres des unités d'exécuteurs, qui refusaient de tuer étaient très rarement, sinon jamais, punis, à l'exception du cas du Rwanda. Ces nombreux cas, y compris pour les unités de *Waffen SS*, ont été documentés dans mon ouvrage. Les refusants, comment on refuse de devenir un exécuteur. La découverte.

Jean-Marc Todeschini au Struthof et à l'Hartmannswillerkopf

Le secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la mémoire, Jean-Marc Todeschini, s'est rendu lundi 13 mars sur le site de l'ancien camp de concentration nazi du Struthof (Bas-Rhin), pour y installer un comité de pilotage et y signer une déclaration d'intention. Il s'est ensuite rendu à Schirmeck pour la présentation de la rénovation du mémorial Alsace-Moselle. En début d'après-midi à Wailwiller (Haut-Rhin), il a signé une convention relative au financement européen de l'historial franco-allemand de l'Hartmannswillerkopf puis en a visité le chantier en cours. Ces dossiers font partie des engagements pris par le président de la République conjointement avec l'Allemagne dans le cadre du devoir de mémoire et de sa transmission aux nouvelles générations.

Le président de la région Grand-Est lance une nouvelle concertation

En réponse à la tribune de Philippe Breton (lire ci-dessus), le président LR de la région Grand-Est, Philippe Richert, a annoncé dans un communiqué qu'il ouvrirait une concertation à propos du futur mur des noms de Schirmeck (Bas-Rhin) et notamment des 2 000 Malgré-nous incorporés de force dans les SS :

« La Région a décidé d'édifier un Mur des noms au Mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck. Il s'agit de graver dans la pierre le nom des Alsaciens et Mosellans victimes de la Seconde Guerre mondiale : ceux qui ont été déportés et assassinés parce qu'ils étaient juifs, victimes d'un crime imprescriptible contre l'humanité ; ceux qui sont morts en déportation parce qu'ils étaient résistants ; ceux qui sont tombés, les armes à la main, pour la libération de l'Alsace ; les civils morts pendant les affrontements et les bombardements ; ceux qui ont été incorporés de force dans une armée qui n'était pas la leur et que les conventions internationales consacrent comme les victimes d'un crime de guerre... »

Il s'agit de redonner un nom à ceux qui, bien souvent, ont été

privés de sépulture. Il s'agit également, plus de 70 ans après le conflit, d'œuvrer à la réconciliation des mémoires. C'est ce double but qu'entend poursuivre le Mur des noms, dont nul ne remet en cause ni la légitimité ni le bien-fondé.

Or, une polémique est apparue il y a quelques semaines, polémique qui n'est pas de notre fait puisque nous avions pris l'attache d'un comité scientifique et d'éthique et associé toutes les parties prenantes. Ce comité a associé les associations d'Anciens combattants et de victimes de guerre, les représentants de la communauté juive, les historiens et l'ensemble des institutions œuvrant dans le domaine mémoriel. Cette polémique porte sur les modalités d'inscription des noms sur le futur monument. Elle a suscité dans l'esprit de beaucoup des doutes et des questions du fait de la façon dont elle a été suscitée. Ces questions méritent d'être posées et débattues avec la plus grande sérénité. L'histoire d'Alsace – et tout particulièrement celle de la Seconde Guerre mondiale – est si complexe qu'elle a souvent été un facteur de divi-

sion et d'incompréhension : division à l'intérieur de la région, incompréhension par rapport au reste du pays. L'édification du Mur des noms doit être un moment de rassemblement et de partage des mémoires. Après en avoir longuement parlé avec René Gutman, grand rabbin du Bas-Rhin, dont chacun reconnaît l'autorité morale et la grande connaissance des questions mémorielles, j'ai pris la décision d'ouvrir une nouvelle phase de concertation. Ce Mur des noms doit être celui du souvenir de la mémoire. De l'espoir et de la paix après avoir symbolisé les crimes les plus abjects. Je suis certain, pour ma part, que ce nouveau moment de débat et d'échange sera profitable à tous et qu'il nous permettra de porter collectivement un projet fédérateur. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale a soulevé déchiré l'Alsace. Elle peut aujourd'hui l'aider à s'unir. »

Cette nouvelle phase de concertation va donc entraîner un retard dans la construction du mur dont l'inauguration était initialement prévue à la fin de cette année. Le mur ne sera donc pas édifié avant 2018.